

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2006

L'an 2006 et le vendredi 8 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ZANON, Maire.

Présents : Mesdames Laurence CLOT, Gisèle VINCENT.

Messieurs Philippe CLAIR, Michel DONOLATO, Jean-Paul NEUFMARS, Roger OUVRIER-BONNAZ, Gilles REYNAUD, Laurent VALENTE, Bruno VIALATTE.

Absentes excusées :

Pouvoir a été donné par Madame Janine GUIGON à Madame Gisèle VINCENT.

Pouvoir a été donné par Madame Marie-Pierre GOUTIN à Monsieur Roger OUVRIER-BONNAZ.

Madame Gisèle VINCENT a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 29 juin 2006 est lu et approuvé à l'unanimité.

REVISION DU LOYER DU BUREAU DE LA POSTE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de réviser le loyer du bureau de La Poste.

Suite au courrier en date du 7 juillet 2006 de la Direction de l'Immobilier de La Poste à Saint Chamont, le nouveau loyer proposé est de 998 par trimestre à compter du 1er juillet 2006 au lieu de 909.35 .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le nouveau loyer du bureau de La Poste à 998 à compter du 1er juillet 2006.

EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE AU POSTE DE DERBIERES

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune. Il s'agit de l'extension souterraine du réseau basse tension au poste de Derbières pour alimenter l'habitation de Monsieur VINSON. Le coût de ces travaux s'élève à 8800 TTC. La participation communaleserait de 972 , le SDED prenant à sa charge le reste du financement. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet et le plan de financement établis par le SDED. Par convention et conformément aux règles d'urbanisme en vigueur le pétitionnaire remboursera la participation communale de 972 à la commune.

CONCESSION AU COLOMBARIUM COMMUNAL

Le Maire informe le Conseil Municipal que le colombarium communal au cimetière de Derbières est opérationnel. Celui-ci se compose de 10 cases pouvant contenir 4 urnes chacune (dimensions d'une case : 60 cm de haut x 40 cm de large). Il y a lieu , par conséquent, de fixer les tarifs concernant ces concessions au colombarium. Il est toutefois précisé qu'une concession achetée comprend une case pouvant comporter 4 urnes et qu'une concession ne pourra être attribuée qu'à une seule famille. Monsieur le Maire propose de voter deux tarifs à compter du 1er octobre 2007 : 500 pour une concession de 15 ans renouvelables et 800 pour une concession de 30 ans renouvelables. Il est précisé que ces concessions sont consenties aux simples habitants de la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les tarifs présentés ci-dessus à compter du 1er octobre 2007 et précise que la présente délibération fera office de règlement.

CHANGEMENT DES TARIFS POUR LES CONCESSIONS DES CIMETIERES COMMUNAUX

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de revoir les tarifs concernant les concessions des cimetières communaux consenties par la commune et qui sont de trois sortes : 3 m² - 4 m² - 6 m². Le prix est fixé à 45 hors frais d'enregistrement à compter du 1er janvier 2007. Elles seront attribuées aux habitants et à ceux dont les ascendants ou les descendants résident dans la commune. Ces concessions sont exclusivement trentenaires avec possibilité de renouvellement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

RAPPORT SDED 2005 ET RAPPORT SESAME 2005

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme (SDED) ainsi que la SESAME ont fait parvenir en mairie leur rapport d'activités pour l'année 2005. Ces rapports d'activités ont été présentés au Conseil Municipal par Monsieur le Maire et ensuite commentés par les membres du Conseil Municipal. Ces deux documents sont consultables en Mairie.

ACHAT D'UNE TABLE SPECIALISEE A L'ECOLE MATERNELLE

A la demande des enseignantes, une table spécialisée pour les enfants ayant des problèmes de vue a été achetée (220) et installée à l'école maternelle.

Restructuration et déplacement du secrétariat de mairie :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le coût total des travaux de rénovation et d'aménagement du secrétariat de mairie : 29204 (rénovation et mobilier) , le budget prévisionnel était estimé à 29000 H.T.

Messieurs les Adjointes et les Conseillers-délégués font le compte-rendu :

• Travaux extérieurs :

- Les travaux de peinture des grilles des écoles (Entreprise LIOTARD) sont finis.
- Le goudronnage (Entreprise JOLY) du parking du cimetière de La Coucourde est réalisé.
- Les travaux de voirie (Entreprise JOLY) route du Sérillon sont en cours d'achèvement : deux îlots restent à être aménagés.
- Le colombarium au cimetière de Derbières est terminé.
- Les travaux du nouveau secrétariat de Mairie sont achevés.
- L'éclairage public à Derbières : place des antiquaires, abri-bus et rue royale (AMEC SPIE) ont été installés
- Un container pour la collecte des cartons a été installé près des colonnes du tri sélectif derrière la place Freydier.
- L'aménagement d'un local à l'école maternelle pour Madame la directrice des écoles (Entreprise ASTIC) a été réalisé pendant les vacances scolaires.

• Animations - Sport :

- Bilan positif pour les manifestations organisées et offertes à la population par la Municipalité : diffusion sur écran géant des matches de l'équipe de France pour la Coupe du Monde de football, spectacle de variétés, concert de jazz, soirée théâtrale, feu d'artifices, course pédestre, randonnée et conjointement avec les associations : challenge de la Municipalité, fête votive.
- La SESAME VTT 2007 aura lieu à La Coucourde.

• Culture :

- Bibliothèque : le budget 2006 est soldé.
- Prochain passage du bibliobus : le jeudi 12 octobre à 13 h 30.

• Enseignement :

- La rentrée scolaire a eu lieu le 4 septembre dernier. Les effectifs correspondent aux prévisions soient 105 élèves répartis en 4 classes.
Ecole maternelle Classe de Sabine CASE 31 enfants PS : 15 -MS : 11 - GS : 5
Ecole de Fondchaud Classe de Karine VINCENT 24 enfants GS : 13 - CP : 11
Ecole de Fondchaud Classe de Coralie CHAMONTIN 25 enfants CE1 : 9 - CE2 : 16
Ecole de Derbières Classe de Mélanie FAURE 25 enfants CM1 : 13 - CM2 : 12
- Madame Mélanie FAURE, nouvelle enseignante pour les classes de CM1-CM2, est aussi la Directrice des écoles et assure la permanence de la direction le lundi matin à l'école maternelle où un bureau équipé (mobilier, téléphonie, informatique /ADSL) a été aménagé et mis à sa disposition. Pendant les heures de délégation au poste de direction, les cours de Madame FAURE sont assurés par une remplaçante (Mme Truc).
- Les étagères, les porte-manteaux, les stores, les 6 bureaux d'écopier (dotation 2007) demandés par les enseignantes, ont été fournis et installés à l'école de Fondchaud par les Services techniques. Des devis ont été demandés pour les travaux de réfection de peinture à l'école maternelle.

- Urbanisme : Depuis la dernière réunion du Conseil Municipal :
- Permis de construire : 1 accordé / 1 classé irrecevable / 1 classé sans suite
- Permis de construire modificatif : 1 déposé, en cours d'instruction
- Déclaration de travaux : 11 déposés / 8 accordés / 2 en cours d'instruction

INFORMATIONS DIVERSES

Le nombre des enfants fréquentant le service de restauration scolaire est en forte progression : en moyenne, 30 repas sont servis par jour d'école.

La Gendarmerie Nationale de Montélimar a fait parvenir en Mairie son rapport sur les délits pour la période de juillet/août 2006(2 en 2005 / 3 en 2006).

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal le calendrierdes réunions prévues par les Services de l'Etat et autres.

Fait à La Coucourde, le 8 septembre 2006.

Le Maire.

Jean-Luc ZANON.